

<i>Sigle</i>	<i>Groupe</i>	<i>Trimestre</i>		
ECO4023	10	Hiver 2023		
<i>Titre</i>	Macroéconomie IV - Dynamiques macroéconomiques			
<i>Horaire</i>	Lundi 9h30 à 12h30			
<i>Enseignant</i>	Professeur Sophie Osotimehin			
<i>Courriel</i>	osotimehin.sophie@uqam.ca	<i>Local</i>	DE-1550	
<i>Heures de disponibilité</i>	Mardi 14h00-15h00 (prévenez-moi par courriel auparavant)			

Description du cours

Ce cours vise à approfondir les connaissances des étudiants en analyse macroéconomique. Les étudiants apprennent à se servir de la modélisation macroéconomique formelle avec fondements microéconomiques pour identifier et comprendre les mécanismes sous-jacents aux phénomènes macroéconomiques et aux interventions de l'État dans l'économie. Les compétences acquises dans ce cours vont aider les étudiants dans la poursuite de leurs études en économique.

Objectif du cours

L'objectif du cours est d'approfondir l'étude des déterminants des phénomènes macroéconomiques et d'ainsi mieux appréhender les effets et les enjeux de politique économique. Les modèles présentés laisseront une large place aux fondements microéconomiques et aux choix intertemporels des agents économiques. Par ailleurs, nous nous intéresserons au rôle des frictions sur les marchés des biens, du travail et du capital. A la fin du cours, vous serez en mesure d'utiliser les modèles étudiés pour analyser des questions économiques contemporaines.

Matériel pédagogique

Il n'y a pas de manuel obligatoire pour le cours. L'ensemble du matériel pédagogique sera mis à disposition sur moodle. Notez que les transparents ne détailleront pas nécessairement toutes les explications et les intuitions économiques données en cours (et qui sont à connaître pour les évaluations). Si vous souhaitez approfondir certains concepts, vous pouvez consulter le manuel d'Edouard Challe « Fluctuations et Politiques macroéconomiques » (Economica) ou le manuel de David Romer « Advanced Macroeconomics » (McGraw-Hill). D'autres références seront communiquées au cours de la session.

Formule pédagogique

Le cours est donné sous forme d'un cours magistral en mode synchrone. Il n'y a pas de séances d'exercices mais des applications seront proposées dans le cadre du cours pour faciliter pour les apprentissages.

Évaluation

L'évaluation du cours consiste en deux travaux pratiques et un examen final. Les dates des évaluations et les pondérations sont les suivantes :

Évaluation	Date	Pondération
TP n°1	lundi 20 février 2023 à 9h30	30%
TP n°2	lundi 27 mars 2023 à 9h30	30%
Examen final	lundi 24 avril 2023 à 9h30	40%

Les travaux pratiques seront mis à disposition sur moodle au minimum 10 jours avant l'échéance. Ils sont à rendre au plus tard au début de la séance du cours aux dates indiquées ci-dessus. Notez que le travail à rendre est individuel. Notez aussi que tout travail rendu en retard (après le début du cours) conduira à une note de zéro.

La présence à l'examen final est obligatoire. Aucune absence ne sera tolérée, sauf pour des raisons d'hospitalisation ou de décès dans la famille. Il est de la responsabilité de l'étudiant de contacter le professeur le plus rapidement possible en cas d'impossibilité de passer l'examen.

Il vous est fortement suggéré de vous familiariser avec la politique d'intégrité académique de l'UQAM. Cette politique est décrite à la fin de ce syllabus. Tout cas de copie ou de plagiat à une évaluation sera sanctionné par la note zéro.

Calendrier prévisionnel

Un plan détaillé sera mis à disposition sur moodle (actualisé au fur et à mesure de la session). Voici le calendrier prévisionnel indiquant les thèmes que nous allons aborder dans ce cours et les dates des évaluations.

ECO4023 – Calendrier prévisionnel		
9-janv	Introduction : le modèle OA-DA	
16-janv	Anticipations, crédibilité et efficacité de la politique monétaire	
23-janv	Anticipations, crédibilité et efficacité de la politique monétaire	
30-janv	Anticipations, crédibilité et efficacité de la politique monétaire	
06-févr	Dépenses gouvernementales, taxation et dette publique	
13-févr	Dépenses gouvernementales, taxation et dette publique	
20-févr	Le chômage et ses fluctuations	TP n°1 à rendre
27-févr	Relâche	
06-mars	Le chômage et ses fluctuations	
13-mars	Systèmes de retraite et vieillissement de la population	
20-mars	Systèmes de retraite et vieillissement de la population	
27-mars	Finance et macroéconomie	TP n°2 à rendre
03-avr	Finance et macroéconomie	
10-avr	Congé	
17-avr	Révisions / Application à des problématiques contemporaines	
24-avr	Examen final	

Page d'information

Personnes étudiantes en situation de handicap bénéficiant d'aménagements

Les personnes étudiantes qui bénéficient d'aménagements offerts par le Bureau de l'inclusion et de la réussite étudiante (BIRÉ) doivent transmettre leur lettre (attestation des mesures d'aménagements) à leurs enseignants en début de session afin de les informer des aménagements qu'ils devront mettre en place.

Les personnes étudiantes en situation de handicap qui ne bénéficient pas d'aménagements peuvent contacter les services du BIRÉ afin de procéder à l'ouverture de leurs dossiers et à l'analyse de leurs besoins.

Accueil du service aux personnes étudiantes en situation de handicap situation.handicap@uqam.ca 514-987-3148 :AB-2300

Pour obtenir d'autres informations sur les services offerts par le BIRÉ : bire.uqam.ca

Les personnes étudiantes qui souhaitent se prévaloir de leurs aménagements dans le cadre d'examens devront faire leurs demandes de passation sur l'application dédiée étudiant.e.s en situation de handicap : sasesh.uqam.ca afin d'informer le Service des examens avec aménagements (SEA) de vos besoins en examen.

PLAGIAT - Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

Politique 16 sur le harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : 514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcelement.uqam.ca>